



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/C.5/36/101
8 décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
CINQUIEME COMMISSION
Points 100 et 69 d) de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
INDUSTRIALISATION

Coopération en matière de développement industriel

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.2/36/L.141 tel qu'il a été oralement
révisé

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 46ème séance, le 7 décembre 1981, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/36/L.141 tel qu'il a été oralement révisé. A la même séance, le Président a informé la Commission que l'état des incidences administratives et financières (A/C.2/36/L.138) du projet de résolution publié sous la cote A/C.2/36/L.82 valait également pour le projet de résolution A/C.2/36/L.141.

2. Aux termes du paragraphe 5 de la section A du projet de résolution, l'Assemblée générale appuierait vivement le renforcement du système de consultations, compte tenu de l'expérience acquise et des décisions pertinentes du Conseil du développement industriel, eu égard en particulier aux mesures qui pourraient accroître les capacités industrielles des pays en développement, et prierait le Conseil d'envisager, lors de sa seizième session, la possibilité de prévoir pour la période biennale 1982-1983 des réunions aux fins de consultations en plus de celles énumérées au paragraphe 171 du rapport du Conseil sur les travaux de sa quinzième session 1/.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session,
Supplément No 16 (A/36/16).

3. Au paragraphe 171 du rapport du Conseil du développement industriel sur les travaux de sa quinzième session, le Conseil a décidé que le programme des réunions de consultation pour l'exercice biennal 1982-1983 devrait porter sur les secteurs ci-après, sous réserve que soient achevés les arrangements préparatoires indispensables :

- a) Consultation globale sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle;
- b) Consultation globale sur le financement industriel;
- c) Troisième consultation sur la sidérurgie;
- d) Deuxième Consultation sur l'industrie pharmaceutique;
- e) Deuxième Consultation sur l'industrie des machines agricoles;
- f) Première consultation sur l'industrie du bois et des produits du bois.

4. Dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 ^{2/}, le Secrétaire général indique (par. 17.26) que 11 réunions de consultation sont prévues pour l'exercice biennal. Toutes les réunions de consultation que, lors de sa quinzième session, le Conseil du développement industriel avait décidé de tenir en 1982-1983, sous réserve que soient achevés les arrangements préparatoires, sont incluses dans le projet de budget-programme, à l'exception de la première Consultation sur l'industrie du bois et des produits du bois.

5. Le Secrétaire général estime que pour entreprendre les travaux supplémentaires entraînés par la première Consultation sur l'industrie du bois et des produits du bois, il faudrait créer deux postes d'administrateur (P-4) et un poste d'agent des services généraux, ce qui entraînerait des dépenses estimées à 176 600 dollars. Le titulaire de l'un des deux nouveaux postes d'administrateur, avec l'aide de l'agent des services généraux, entreprendrait les travaux préparatoires de la première Consultation, tandis que le second administrateur, avec l'aide de consultants pour lesquels il faudrait prévoir 100 000 dollars, serait chargé d'établir des études sectorielles dans ce nouveau domaine de consultation ainsi que des documents de base sur les problèmes qui seraient examinés à la réunion de consultation. Il faudrait 42 500 dollars pour convoquer deux réunions de groupes spéciaux d'experts : l'un aiderait le secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) à examiner les problèmes, à évaluer les progrès réalisés, à formuler des propositions d'action et à étudier les aspects techniques de la question; l'autre étudierait le programme de travail, sur la base des recommandations de la première Consultation sur l'industrie du bois et des produits du bois. Les dépenses connexes pour 1982 et 1983 sont ventilées ci-après :

^{2/} Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-sixième session, Supplément No 6 (A/36/6), vol. II.

	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>Total</u>
	(En dollars)		
a) <u>Postes permanents</u>			
2 P-4	53 800	56 600	110 400
1 poste d'agent des services généraux	<u>11 800</u>	<u>12 500</u>	<u>24 300</u>
Montant total des traitements	65 600	69 100	134 700
Dépenses communes de personnel	<u>20 400</u>	<u>21 500</u>	<u>41 900</u>
Total, postes permanents	86 000	90 600	176 600 <u>a/</u>
b) <u>Consultants</u>	48 800	51 200	100 000
c) <u>Groupes spéciaux d'experts</u>	<u>20 700</u>	<u>21 800</u>	<u>42 500</u>
Total	<u><u>155 500</u></u>	<u><u>163 600</u></u>	<u><u>319 100</u></u>

a/ Les dépenses au titre de ces postes sont calculées compte tenu de l'abattement normal pour mouvements de personnel : 50 p. 100 pour les nouveaux postes d'administrateur et 35 p. 100 pour les nouveaux postes d'agent des services généraux.

6. Aux termes du paragraphe 8 de la section A du projet de résolution A/C.2/36/L.141, l'Assemblée générale déciderait de veiller à ce que des ressources suffisantes soient mises à la disposition de l'ONUDI pour lui permettre de mener des activités prioritaires sur la base du consensus qui ressort des récentes sessions du Comité permanent du Conseil du développement industriel et du Conseil lui-même.

7. Il convient de rappeler qu'à sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a approuvé le budget-programme révisé de l'ONUDI pour 1981 présenté par le Secrétaire général (A/C.5/35/44 et Corr.1), où il était tenu compte des ressources supplémentaires requises pour appliquer le programme d'activités prioritaires adopté par le Conseil du développement industriel à sa quatorzième session. Le Conseil n'ayant pas depuis lors pris de décisions qui donneraient lieu à de nouvelles activités prioritaires, le Secrétaire général estime que l'ONUDI dispose de ressources suffisantes et qu'il n'y a pas lieu de demander de crédit supplémentaire lors de la session actuelle de l'Assemblée générale.

8. Aux termes du paragraphe 11 de la section A du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Directeur exécutif de l'ONUDI, agissant à la demande des pays en développement, d'intensifier la coopération technique ainsi que les programmes et projets dans le secteur des techniques industrielles relatives à l'énergie, à partir

/...

notamment des accords auxquels est parvenue la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenue à Nairobi du 10 au 21 août 1981. Aux termes du paragraphe 12 de la section A du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait également le Directeur exécutif de l'ONUDI d'intensifier la coopération technique ainsi que les programmes et projets en faveur des pays les moins avancés en se fondant sur leurs demandes, ainsi que l'envisage le nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés pour les années 80.

9. Etant donné qu'au paragraphe 17.5⁴ du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983, le Secrétaire général a indiqué que le programme proposé comprenait neuf éléments nouveaux dans les domaines prioritaires définis lors de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, notamment la technologie industrielle liée à l'énergie et les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, on ne devrait pas avoir besoin de ressources autres que celles qui sont déjà prévues dans le projet de budget-programme.

10. Aux termes du paragraphe 13 de la section A du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait de veiller à ce que des ressources suffisantes soient mises à la disposition de l'ONUDI pour lui permettre d'aider les pays en développement à préparer les programmes et projets industriels visés aux paragraphes 11 et 12 dudit projet de résolution. Comme ces tâches entrent dans le cadre des activités de coopération technique de l'ONUDI, il n'y aurait pas à inscrire à cette fin de ressources supplémentaires au budget ordinaire.

11. Aux termes des paragraphes 3 et 4 de la section B du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait le Directeur exécutif de l'ONUDI de prévoir des ressources suffisantes, y compris des ressources humaines, pour le groupe de coordination de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et déciderait d'allouer, à partir de l'exercice biennal 1982-1983, des ressources financières suffisantes pour aider à une industrialisation rapide de l'Afrique, alignée pour ce qui est du calendrier et de l'envergure, sur le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en oeuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, eu égard en particulier aux pays les moins avancés.

12. Le Secrétaire général estime que les activités prévues dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983, en particulier celles qui concernent la technologie industrielle, la production industrielle et la mise en valeur des ressources humaines, peuvent également appuyer la Décennie du développement industriel de l'Afrique et qu'en conséquence il n'y a pas à demander de ressources supplémentaires à ce stade.

13. En résumé, si l'Assemblée générale adopte le projet de résolution A/C.2/36/L.141 tel qu'il a été oralement révisé, il serait nécessaire d'ouvrir au chapitre 17 (ONUDI) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983 un crédit supplémentaire d'un montant total de 319 100 dollars dont la ventilation est indiquée au paragraphe 5 ci-dessus. En outre, il faudrait inscrire au chapitre 31 (Contributions du personnel) un montant de 35 800 dollars, lequel serait compensé par l'inscription d'un montant équivalent au chapitre premier des recettes, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

/...

	<u>1982</u>	<u>1983</u>	<u>Total</u>
		(En dollars)	
Contributions du personnel, chapitre 31	17 900	17 900	35 800
Recettes provenant des contributions du personnel, chapitre premier des recettes	(17 900)	(17 900)	(35 800)
Total	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
